

Sélections pour le mois de Ramadan 1442 : 23 - Quels sont les péchés qui ne peuvent être absous durant Ramadan ?

Au Nom d'Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux

Honorables frères,

Ramadan est en principe, le mois du pardon pour ce qui est des péchés commis à l'encontre des droits d'Allah (Exalté soit-Il).

J'aimerais à ce niveau, dissiper l'illusion que se font la plupart des Musulmans concernant les droits des gens :

- Si le Musulman n'a pas remboursé une dette qu'il doit à quelqu'un...
- S'il a ravi les droits d'autrui...
- S'il n'a pas réparti le patrimoine de façon égale et équitable entre les héritiers...

Ces péchés commis à l'encontre des droits des gens ne seront pas pardonnés

durant le mois de Ramadan.



Les droits doivent être rendus aux ayants-droits et le tort doit être réparé ou alors il faut obtenir le pardon de la personne lésée.

Pour ce qui est des péchés commis à l'encontre des droits d'Allah (Exalté soit-Il), ils seront pardonnés.

Il s'agit d'une fausse illusion de penser que par le jeûne on obtiendra la rémission de tous nos péchés et on redeviendra tel qu'on était le jour de notre naissance.



Ce sont les paroles du Prophète (Salla Allahu 'Alaihi wa Sallam).

Tu redeviendras comme au jour où ta maman t'a enfanté pour ce qui est des péchés concernant les droits d'Allah ; quant aux péchés concernant les droits

des gens, ils ne seront pardonnés qu'en rendant leurs droits aux personnes lésées ou en obtenant leur pardon.

Louange à Allah, Le Seigneur de l'univers